

4 - LA PARADOXALE SOCIOLOGIE DE L'AMIABLE : UN "JUGE DE LA MÉDIATION"

20 MARS 2025 À 17H

Le juge doit juger alors que le médiateur doit amener les parties à faire émerger un compromis qui vient d'elles : comment ces deux fonctions peuvent-elles cohabiter ? Quel positionnement adopter ? Quel retour d'expérience ? Est-ce une évolution de la mission traditionnelle du juge ? L'amiable pourrait-il changer l'image que l'on se fait de la justice ?

Panel :

Présidence : Florence Laï, Présidente du Tribunal judiciaire de Mulhouse

- Julie Mattiussi maitresse de conférences à l'Université de Strasbourg et médiatrice
- Stéphanie Grayot-Dix, Professeur, Droit privé et sciences criminelles à l'Université de Bourgogne

5- « LA PRIME À L'AMIABLE »

22 MAI 2025 À 17H

Existe-t-il une prime à l'amiable ? Dans quelle mesure peut-elle faire gagner du temps dans un contexte d'engorgement des juridictions ? En raison des protections juridiques des parties, ne vaut-il pas mieux aller au contentieux ? La médiation est-elle trop coûteuse ou existe-t-il des encouragements à aller vers l'amiable ? L'amiable est-elle vraiment intéressante pour les parties ? Lorsque l'avocat « perd » un dossier du fait d'une procédure amiable, peut-on considérer que cette procédure reste avantageuse pour lui, en libérant du temps pour d'autres affaires ? Est-ce un gagnant-gagnant ? La réponse est-elle la même dans tous les domaines (entreprise, assurance, etc.) ?

Panel :

- Marion Saupe, avocate au Barreau de Mulhouse, médiateur franco-allemande et membre de l'association de médiation Alsace Médiation
- Claude Gasser, juge consulaire au Tribunal judiciaire de Mulhouse
- Sandrine Martin, Vice-Présidente en charge de la chambre commerciale au Tribunal judiciaire de Mulhouse

Ce cycle de conférences est organisé par une équipe associant les magistrats et universitaires suivants :

- Anne-Barbara Wurtz, *Conseillère chargée du secrétariat général à la Cour d'appel de Colmar*
- Françoise Haegel, *Présidente de chambre honoraire, Magistrat Coordonnateur Médiation et Conciliation à la Cour d'appel de Colmar*
- Florence Laï, *Présidente du TJ de Mulhouse*
- Karine Favro, *Professeur de droit public*
- Blandine Rolland, *Professeur de droit privé*
- Mickael Baubonne, *Maître de conférences*
- Juliette Dugne, *Maître de conférences*
- Silvain Vernaz, *Maître de conférences*

Avec le soutien de
La Chambre des notaires du Haut-Rhin
Le Centre de Médiation des Notaires Alsace Moselle



UNIVERSITÉ
HAUTE-ALSACE

Cour d'appel de Colmar
Tribunal judiciaire de Mulhouse

Programme du cycle de conférences juridiques



PENSER ET SE SAISIR DE L'AMIABLE DANS LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

En partenariat, le Tribunal judiciaire de Mulhouse, la Cour d'appel de Colmar et la Faculté des sciences économiques, sociales et juridiques de l'Université de Haute-Alsace inaugurent un cycle de cinq conférences sur le thème de l'amiable, qui se déroulera tout au long de l'année universitaire 2024-2025.

Les conférences dureront deux heures et alterneront présentations de la pratique, réflexions sur les enjeux actuels et discussions avec le public. Un cocktail suivra ces rencontres.

Ce cycle de conférence s'adresse aux étudiants, chercheurs et praticiens, notamment avocats^[1] et notaires, mais également à toute personne intéressée.

[1] Conférence validée au titre de la formation continue des avocats



1.« LES DISPOSITIFS ET LE PÉRIMÈTRE DE L'AMIABLE » 10 OCTOBRE 2024 À 17H

Comment les différentes strates de l'amiable – médiation, conciliation, audience de règlement amiable, etc. – s'articulent-elles et comment s'y retrouver dans cette panoplie de dispositifs ? Quels sont les enjeux communs à toutes les procédures amiables ? Existe-t-il un schéma commun ou des principes transversaux ? Finalement, quel doit être le périmètre de l'amiable, quand est-il pertinent d'y recourir ?

Panel :

Présidence : Blandine Rolland, Professeur de droit privé à l'Université de Haute-Alsace

Ouverture du cycle de conférences par la Première Présidente de la Cour d'appel de Colmar, Danièle Churlet-Caillet.

- Natalie Fricero, Professeur émérite à l'Université de Nice
- Patrick Knittel, Président de l'Association des conciliateurs de justice de la Cour d'appel de Colmar, Secrétaire national du Conseil National de Conciliateurs de France, Fédération des associations de conciliateurs de justice de cour d'appel
- Bruno Laplane, magistrat honoraire exerçant des fonctions juridictionnelles en charge des audiences de règlement amiable au Tribunal judiciaire de Mulhouse.

2 - « L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET L'AMIABLE » 12 DÉCEMBRE 2024 À 17H

Quel apport de l'amiable en droit administratif et en théorie du droit ? Peut-on transiger avec l'intérêt général ? En matière pénale, qu'apportent les conventions judiciaires d'intérêt public ? Portent-elles atteinte à l'intérêt général ?

Panel :

Présidence : Karine Favro, Professeur de droit public à l'Université de Haute-Alsace.

- Xavier Faessel, Président du tribunal administratif de Strasbourg
- Claire Keller, Vice-procureure au Tribunal judiciaire de Strasbourg
- Marie-Thérèse Stahl, médiatrice, ancien bâtonnier, avocat honoraire, au Barreau de Mulhouse.

3 - « L'ACCORD DES PARTIES ET L'AMIABLE » 23 JANVIER 2025 À 17H

Les parties ont-elles besoin d'être d'accord pour recourir à une procédure amiable ? L'enjeu n'est-il pas que les professionnels du droit recommandent ces procédures ? Mais est-ce alors un consentement véritablement libre ? Quel est le rôle de l'avocat ? Et pour quelle stratégie ?

Panel :

Présidence : Alex Tani, maître de conférences à l'Université de Lorraine et notaire

- Emmanuelle Freeman-Hecker, avocate au barreau de Strasbourg et médiatrice
- Olivier Beltzung, notaire à Kingersheim
- Ombeline Mahuzier, Présidente du Tribunal Judiciaire de Colmar.